

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-107  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
DECISIONS  
BUDGETAIRES

**OBJET : VOTE DES  
3 TAXES 2026**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **06 MAI 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, FREUDENREICH Patrick,  
VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel,  
SÉMAT Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, DE  
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,  
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON  
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS  
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

BARBAUD Fabienne donne pouvoir à CHABERT Sabine,  
KICKOFF Gladys donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,  
PERLES Bruno donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,  
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

**Secrétaire :** CHANCROGNE Maëva.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence,  
les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,

Considérant que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, qui prévoit dans l'article 16  
de la loi des finances 2020 la suppression de la Taxe d'Habitation(th) pour les habitations  
principales, les parts communales et départementales de Taxe foncière sur les propriétés  
bâties TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la  
perte de la TH sur les résidences principales. La TH sur les résidences secondaires quant à  
elle reste toujours applicable,

La surcompensation ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2022,  
par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien  
des taux à leur niveau de 2021.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts et après avis de la Commission des finances du 23 avril 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**N'AUGMENTE PAS** les taux d'imposition pour l'exercice 2026 comme suit,

Taxe	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière	62.91 %	62.91 %
Taxe Foncier non bâti	81.26 %	81.26 %
Taxe Habitation	11.31 %	11.31 %

**PRECISE** que cette décision sera notifiée aux services préfectoraux ;

**TRANSMET** l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné de la présente délibération.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

*27 approbations et 6 oppositions*

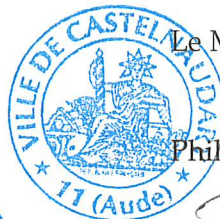
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le  
**30 AVR. 2026**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**30 AVR. 2026**  
Par publication le :  
**06 MAI 2026**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas MAYRAL

Castelnaudary, le 28 Avril 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le **06 MAI 2026**

ID : 011-211100763-20260428-DB2026107-DE

